



# SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL

## Médiation Familiale Internationale (MFI)

Accès aux professionnels, coopération, plaidoyer

### La médiation dans les conflits familiaux transfrontières

La médiation est une méthode de résolution neutre et amiable des conflits. La médiation complète les procédures juridiques et judiciaires pour permettre des accords sur mesure juridiquement contraignants et à même de surmonter des clivages juridiques. La médiation prend en compte la protection et les intérêts des enfants et de toutes les parties, tout en gérant respectueusement les différences culturelles de nature sociale, psychologique et / ou juridique.

### Comment la médiation est-elle traitée dans les Conventions de La Haye de 1980 et de 1996 ?

Ces conventions reconnaissent l'importance cruciale de la protection de l'enfant et de la prise en compte de leur meilleur intérêt. Chacune souligne le bien-fondé de trouver des solutions amiable (Art. 7 (c) de CLH 1980 et Art. 31 (b) de CLH 1996). Dans les faits, le besoin de développer et de faciliter le recours à la médiation connaît des avancées concrètes.

Pour le *Processus de Malte* - un dialogue entre HcCH et les Etats de droit musulman non conventionnés - la médiation est au cœur de la coopération pratique en matière de garde d'enfant, de contact et d'enlèvement. Le *Processus de Malte* a permis l'établissement de *Points de contact centraux* pour la médiation dans de nombreux pays.

### Que faut-il pour que la médiation soit effective et progresse ?

- **Une volonté politique forte et soutenue (initiée récemment par les organisations intergouvernementales)** – renforcer la coopération entre autorités étatiques et professionnels de la médiation pour encourager le recours à la médiation.
- **L'institutionnalisation de la MFI** – reconnaître, dans chaque Etat, les principes internationaux essentiels pour la conduite de la médiation (lire *La Charte relative aux processus de médiation familiale internationale*).
- **La professionnalisation de la MFI** – travailler avec des médiateurs fiables et compétents issus de réseaux reconnus ; utiliser des paramètres sécurisés de médiation et des dispositifs équipés ; encourager l'accès à des conseils juridiques indépendants ; soutenir des initiatives de formation pour relever le niveau des compétences.
- **La reconnaissance et promotion de la MFI** – articuler la médiation avec le cadre juridique international et les mesures de protection : par exemple, par le biais de la création de services médiation en parallèle et en conjonction avec, les mécanismes des conventions.

Depuis 2010, des initiatives se développent mondialement : formations ; normes de compétences ; partage d'outils pratiques ; sensibilisation à la perspective de l'enfant et la diversité culturelle ; promotion de la MFI auprès des autorités administrative et légales ; plaidoyer.

### Normes & instruments internationaux fondateurs

- [Convention sur les Droits de l'Enfant de 1989](#)
- [Convention de La Haye de 1980](#)
- [Convention de La Haye de 1996](#)
- [Convention interaméricaine sur Retour International des Mineurs](#)
- [Directive européenne 2008/52/EC sur la médiation en matière civile et commerciale](#)
- [La Charte relative aux processus de médiation familiale internationale](#)
- Conseil de l'Europe : [Recommandation aux Etats Membres sur la médiation familiale](#), [Recommandation aux Etats Membres sur la médiation en matière civile](#)
- [Guide de la Convention de La Haye sur les Bonnes Pratiques pour la médiation](#)
- [Principes pour l'établissement de structures de médiation dans le contexte du Processus de Malte](#)

### Les services du SSI à travers le monde sont :

- Une médiation, dans les pays où le SSI offrent ce service.
- Le renvoi à des services de médiation fiables, y compris à l'étranger.
- Point de contact central pour la MFI dans le contexte du Processus de Malte.
- Services de pré-médiation, en coopération avec les autorités centrales établies sous les Conventions de 1980 et 1996, si existants.
- Sessions d'information et de sensibilisation sur la médiation (familles et autorités administratives et légales), si existantes.

## La médiation familiale internationale va de l'avant

En 2015, le SSI a créé un *Processus Collaboratif* entre praticiens de la MFI des quatre coins du monde pour discuter de leur compréhension partagée de la pratique de la MFI et avancer conjointement vers son avancement.

Les structures de MFI mondialement reconnues, ainsi que médiateurs et experts pionniers en MFI ont pris part à cette initiative mondiale fondée sur les principes de **durabilité**, **crédibilité** et **collaboration**.

- **Un site internet multilingue [WWW.IFM-MFI.ORG](http://WWW.IFM-MFI.ORG) (2016)**

Cette ressource propose un large accès à des informations fiables et régulièrement mises à jours sur la MFI. Un répertoire par pays fournit des informations sur les services de médiation, les services publics, et les associations qui peuvent aider (par exemple autorités pour les conflits transfrontières, services sociaux et de l'enfance, etc.).



- **Un guide multilingue (2014)**

Le premier guide pour les familles et les professionnels qui les aident a été publié en 2014 et traduit en 9 langues. Il est conforme à toutes les législations et décrit l'impact émotionnel de l'enlèvement d'enfant sur les membres de la famille.

- **Une Charte internationale (2016)**

Le *Processus Collaboratif* a rédigé conjointement [La Charte relative aux processus de médiation familiale internationale](#), un document international de référence pour la conduite de médiations familiales transfrontières.



- **Un réseau mondial de médiateurs qualifiés (lancement 2018)**

En 2017, le *Processus Collaboratif* s'est penché sur la question des standards professionnels qualifiants pour les médiateurs familiaux transfrontières et a décidé de créer un réseau mondial/transrégional. Le *Réseau mondial* sera officialisé en 2018 à l'aide d'un plan d'action de 2 à 3 ans.

- **Une plateforme interactive de pratiques en MFI (2018)**

Le SSI a développé une plateforme interactive pour discuter de bonnes pratiques, télécharger des documents de travail et faciliter la communication et les référencement entre médiateurs spécialisés à travers le monde.

- **Reconnaissance & plaidoyer (à partir de 2017)**

Le SSI développe un plaidoyer pour la reconnaissance de la MFI, telle que définie dans les documents existants de référence, auprès d'organisations politiques comme le Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant, la Convention de La Haye, l'Organisation de Coopération Islamique, l'Union Européenne, le Conseil de l'Europe, etc.

## Outils spécifiques sur la MFI

- Site internet multilingue sur la MFI [www.ifm-mfi.org](http://www.ifm-mfi.org)
- Demande d'information à l'Unité médiation du SSI : [mediation@iss-ssi.org](mailto:mediation@iss-ssi.org) +41 22 906 77 00
- [Répertoire de ressources humaines](#) pour les conflits familiaux transfrontières, pays par pays.

## Plaidoyer

- [La Charte relative aux processus de médiation familiale internationale](#)
- [Recommandations](#) aux Etats.

## Portée des progrès de la MFI & Vision à long terme

- **Dissémination d'outils et d'instruments sur la MFI** parmi **tous** les acteurs concernés par la gestion des conflits familiaux transfrontières.
- **Davantage de coopération entre autorités étatiques et praticiens qualifiés** pour établir la MFI comme un recours effectif et stimulant sur le plan mondial.
- **Créer un ensemble de connaissances** sur la pratique de la MFI, qui intègre des praticiens de cultures diverses.